



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé de
l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734*03

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

25-09-2019

Dossier complet le :

25-09-2019

N° d'enregistrement :

2019-4303

1. Intitulé du projet

Construction d'une réserve d'eau d'environ 40 000 m3 pour assurer la production de fourrages en système allaitant et développer des légumes en bio avec l'installation d'au moins un jeune.

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom BOBINEAU

Prénom Christophe

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET

_____|_____|_____|_____|_____|_____|_____|_____|_____|_____|

Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
16- projets d'hydraulique agricole, y compris projets d'irrigation et de drainage de terres	16a) projet < 100 ha irrigués non concerné 16b) zone humide < 1ha non concerné 16c) Prélèvement en ZRE > 8 m3/h concerné

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Construction d'une réserve avec une digue principale et 2 retours de digue. (Réserve avec digues sur 3 faces)
Mise en place d'une station de pompage et d'un réseau de distribution d'eau vers les parcelles, par canalisations.

4.2 Objectifs du projet

Stockage hivernal de 40 000 m³ pour irriguer le maïs fourrage, introduire de la luzerne irriguée dans l'assolement et envisager la culture de légumes en bio, dans le cadre de l'installation d'un jeune.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

- Décapage de la terre végétale sur l'emprise de la future réserve. Il s'agit d'une parcelle drainée sur laquelle il n'y aura aucun arrachage d'arbres ou de haies.
- Confection d'une tranchée d'ancrage sous la digue
- Édification de la digue à partir des matériaux extraits sous l'emprise de la réserve, avec équilibre déblais/remblais.
- Création d'un fossé de contournement pour assurer la transparence du plan d'eau entre le 01/04 et le 31/10.
- Mise en place d'un dispositif évacuateur de crue
- Installation d'une station de pompage électrique et d'un réseau d'irrigation enterré pour la desserte des parcelles, avec un comptage électrique.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

- Le plan d'eau se remplit en partie de façon gravitaire.
- Le complément si besoin, sera pompé dans le ruisseau de broue, en période hivernale.
- En période d'irrigation, l'étang sera utilisé selon le besoin en eau des cultures.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Ce projet devrait être soumis à une procédure de déclaration au titre de la loi sur l'eau, pour les rubriques suivantes :

- rubrique 3.3.1.0 : assèchement, mise en eau, imperméabilisation, remblais de zone humide ou de marais : surface à préciser, mais sera largement inférieure à 1 ha, car la parcelle est drainée en partie. Déclaration.
- rubrique 3.2.3.0 : plan d'eau permanent ou non : le projet sera inférieur à 1,5 ha, surtout si une partie du trou d'eau actuel est réhabilité en zone humide. déclaration.
- rubrique 3.2.4.0 : vidange de plan d'eau : le projet de digue est inférieur à 10 m , donc procédure de déclaration.
- rubrique 1.3.1.0 : à priori non concerné car le prélèvement sera inclus dans le plan de répartition de l'OUGC du bassin versant du marais poitevin.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Volume d'eau : environ 40 000 m ³ surface du plan d'eau : environ 1,5 ha Hauteur maximale de la digue : environ 5 m. Débit de la pompe d'irrigation : entre 40 et 50 m ³ /h	

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

à environ 600m du village de la broe sur la commune de Saint Maurice des Noues (85120)

Coordonnées géographiques¹

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a, 9°a), 10°, 11°a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Toutefois, une ZNIEFF est présente sur la commune de Mouilleron St Germain au nord du projet, et une seconde plus au sud sur la commune de Puy de Serre.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le SAGE Vendée a répertorié une zone humide à l'emplacement du projet. Cela paraît étonnant car il s'agit d'une parcelle drainée, sans aucune fonctionnalité de zone humide. Ce point sera précisément expertisé lors de la réalisation du dossier loi sur l'eau.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	le projet se situe dans la ZRE des bassins versants du marais poitevin. Ce qui enclenche notamment l'actuelle demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	le projet n'est pas en zone Natura 2000. Le premier site Natura 2000 à proximité est celui de la forêt de mervent-Vouvant et ses abords, au sud du projet.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Interception d'eaux de ruissellement hivernal + complément de pompage dans le ruisseau de la broue en hiver, selon les dispositions 7D5 7D6 et 7D7 du SDAGE Loire Bretagne
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	les matériaux nécessaires à la réalisation de la digue seront extraits sous l'emprise à concurrence des besoins
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le risque de manque de matériaux semble peu probable.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	On peut raisonnablement espérer que la transformation d'une parcelle cultivée en plan d'eau, va plutôt enrichir la biodiversité avec l'arrivée d'une faune et d'une flore aquatique.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Ce sont presque 2 ha d'espace agricole qui seront consommés par l'opération projetée. Mais l'irrigation va permettre d'obtenir cependant une production agricole supérieure à l'actuelle. C'est le pétitionnaire qui fournit le terrain.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Lors de la construction de la réserve et du réseau d'irrigation, le trafic sera perceptible lors de l'arrivée des engins sur le chantier, et lors de leur départ à la fin du chantier. En période d'exploitation (en cours d'irrigation), on aura une ou 2 fois par jour à changer l'enrouleur de place dans les parcelles. Cela restera un trafic très faible.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Le pompage électrique ne génère pas de nuisances sonores.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	le seul impact concerne le pétitionnaire lui-même : il travaillera moins de surfaces, mais verra sa production augmenter grâce aux rendements supérieurs obtenus par l'irrigation.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Le prélèvement d'eau pour l'irrigation va se cumuler avec les autres prélèvements irrigation déjà existants sur ce bassin. La note établie par la DREAL (Srnp, Derm, FLS) du 18 décembre 2015, montre un débit disponible en hiver de 745 l/s, conformément aux dispositions 7D5, 7D6 et 7D7 du SDAGE.

L'incidence de ce projet sera de l'ordre de 3l/s en interception d'écoulement sur 100% du volume. Une année exceptionnelle qui nécessiterait un pompage intégral dans le ruisseau, aurait une incidence de 15 l/s (cas le plus défavorable).

Dans les 2 hypothèses, le projet est largement compatible avec le SDAGE.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

La parcelle drainée est la parcelle la plus épaisse en matériaux et est à ce titre intéressante pour la confection de la digue. Pour réduire les effets du projet sur l'environnement (zone humide), je propose de situer le maximum de projet sur la partie drainée, qui de fait n'a plus aucune fonctionnalité de zone humide.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au regard de la faible importance de ce projet néanmoins vital pour la future installation du jeune en production biologique, en tenant compte des éléments suivants:

- le prélèvement d'eau encadré et respectant le SDAGE
- aucun déboisement ou arrachage de haie
- emprise du projet sur zone drainée sans fonctionnalité de zone humide,

Je demande une dispense de l'évaluation environnementale.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

Pré étude de création d'une réserve d'eau du 20/02/2019.

Ce document présente notamment:

- les réglementations concernées par le projet
- les différentes cartes (plan de situation, zonage réglementaire, plan cadastral)
- des éléments techniques relatifs au projet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à Saint Maurice des Noues

le, 14 août 2019

Signature

BOBIWEAL

